

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2021

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 12
Procurations : 6
Votants : 18*
PRESENTS

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le quinze décembre, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme BENAZET Nadine - M. BOULINEAU Christophe - Mmes CAPOUL Sabine - DROCOURT Angélique - M. FRONTEAU Joris - Mmes GREGORUTTI Aurélie - LAFARGUE Claudine - M. LIGONNIERE Vincent - Mmes MENDONÇA Anny - PERONNET Odile.

ABSENTS

M. BELMONTE ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent
M. DAURE Nicolas ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric
Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme GREGORUTTI Aurélie
M. GALIAY Jean-Sébastien.
Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à MME MENDONÇA Anny
Mme TORILLON Martine ayant donné procuration à Mme BENAZET Nadine
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. LIGONNIERE Vincent

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme PERONNET Odile est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2021-80: FIXATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET DES CYCLES DE TRAVAIL DES PERSONNELS MUNICIPAUX

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de délibérer, avant la fin de l'année 2021, sur les cycles de travail à mettre en place, dans chaque service, au 1^{er} janvier 2022, en vue de la mise en œuvre effective par les agents municipaux des 1 607 h de travail par an.

Le conseil municipal intervient après la validation par le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute Garonne (CDG 31).

La présente délibération vise à se conformer à la loi, et donc essentiellement à supprimer les jours de congés extra légaux. M. le Maire indique qu'il a invité Mme Odile PERONNET et la commission du personnel à mettre en place un dispositif concerté de cycles horaires par service. Il s'agit d'assurer les missions de service public tout en garantissant des horaires permettant de concilier au mieux vie professionnelle et vie privée.

A l'issue de plusieurs réunions de concertation avec les différents services, des cycles horaires ont pu être élaborés, d'un commun accord avec chaque service. M. le Maire donne au conseil municipal le détail des horaires des grilles du service technique, du secrétariat et des services médiathèque, culture et patrimoine.

Chaque service a opté pour 35 heures hebdomadaires sauf celui du patrimoine, constitué d'un seul agent, ayant opté pour 37 heures hebdomadaires.

Ce dernier service aura donc 11 jours d'ARTT en plus de la journée de solidarité. Pour les services à 35 heures, il n'y aura pas d'ARTT.

Pour le secrétariat, chaque agent fera 35 heures hebdomadaires avec une demi-journée non travaillée chaque semaine.

Il est demandé aux agents d'assurer une présence minimale de trois agents au secrétariat, y compris durant les congés, afin de garantir la continuité du service.

Il précise que des horaires d'ouverture de la mairie ont été définis sur une base de 35h hebdomadaires et élargis, avec notamment une ouverture le jeudi soir jusqu'à 18h30 à destination des personnes rentrant tard du travail.

Ces horaires d'ouverture de la mairie serviront d'horaires de repli pour les agents lors des congés ou en cas d'absences de personnels.

M. MARTINIE demande quels sont les grades des agents du secrétariat. M. le Maire lui précise qu'il se compose d'un personnel de catégorie A, deux de catégorie B et trois de catégorie C.

Deux agents sont à l'accueil dont un à 28h. Ce dernier agent a accepté de compléter son service de deux demi-journées supplémentaires lors des congés de sa collègue pour assurer la continuité du service.

Pour le service technique, le choix s'est porté sur une semaine de 35 heures correspondant à 5 journées de 7 heures : 8h-12h et 14h-17h.

Il est demandé aux agents du service technique comme pour le secrétariat d'assurer une présence minimale de trois agents, y compris durant les congés, afin de garantir la continuité du service.

M. le Maire ajoute que des horaires d'été ont été confirmés de 6h à 13h avec une pause de 30 minutes en raison du dépassement de 6h de travail continu.

La médiathèque et le service culturel restent à 35h hebdomadaires aussi avec des récupérations d'heures supplémentaires, en cas de manifestations culturelles.

Le service du patrimoine, constitué d'un seul agent, est à 37 heures, avec en contrepartie la possibilité de prendre 11 jours d'ARTT et la journée de solidarité.

M. le Maire propose d'approuver la délibération contenant toutes ces précisions et examinée le 16 décembre 2021, par le comité technique intercommunal du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Garonne (CDG 31). Les nouvelles dispositions entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Colis de Noël : Mme MENDONÇA indique qu'elle a effectué, sur les crédits du CCAS, les achats des colis de Noël et a besoin d'aide des élus pour la distribution aux familles en difficulté. Des bons seront remis aux familles (15€) ainsi qu'aux personnes isolées (10€). Les achats doivent être faits dans les commerces du Fousseret.

Restos du Cœur : M. LIGONNIERE signale que le congélateur des restaurants du cœur est hors service. Anny MENDONÇA est au courant du problème. Des solutions sont à l'étude pour trouver un nouveau congélateur adapté et fonctionnel.

Ecole maternelle : Mme PERONNET transmet les remerciements des enseignantes de maternelle suite à la distribution de viennoiseries et autres douceurs lors des chants de Noël, à la mairie, le jeudi matin juste avant les fêtes.

Paroisse : M. MARTINIE a vu le matin même le curé de la paroisse. Ce dernier lui a transmis au nom de toute l'équipe de prêtres, diacres et laïcs, un joyeux Noël pour la mairie du Fousseret.

La séance est levée à 19h00.

| NOM - PRENOM | SIGNATURES |
|--------------------------|--------------------------------------|
| M. LAGARRIGUE Pierre | |
| M. BAÑULS Cédric | |
| M. BELMONTE José | PROCURATION A M. MARTINIE Laurent |
| Mme BENAZET Nadine | |
| M. BOULINEAU Christophe | |
| Mme CAPOUL Sabine | |
| M. DAURE Nicolas | PROCURATION A M. BAÑULS Cédric |
| Mme DROCOURT Angélique | PROCURATION A MME GREGORUTTI Aurélie |
| M. FRONTEAU Joris | |
| M. GALIAY Jean-Sébastien | ABSENT |
| Mme GREGORUTTI Aurélie | |
| Mme LAFARGUE Claudine | |
| M. LIGONNIERE Vincent | |
| M. MARTINIE Laurent | |
| Mme MENDONÇA Anny | |
| Mme NAUSSAC Frédérique | PROCURATION A MME MENDONÇA Anny |
| Mme PERONNET Odile | |
| Mme TORILLON Martine | PROCURATION A MME BENAZET Nadine |
| M. VILLEMUR Frédéric | PROCURATION A M. LIGONNIERE Vincent |